



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU CNPA-BENIN

Le Conseil National du Patronat de la Presse et de l'Audiovisuel du Bénin (CNPA-BENIN) communique.

Suite aux nombreuses plaintes reçues du public en général et des responsables d'organes de presse en particulier, et se référant aux conclusions issues des différentes rencontres initiées sur le secteur des médias, le CNPA-BENIN a décidé de la création de la **Cellule d'Assainissement et de Contrôle de l'Environnement Médiatique (CACEM)**.

### **La CACEM a pour objectifs :**

- D'appuyer la HAAC dans l'application sans faille des décisions de l'institution concourant à restaurer la légalité dans le fonctionnement des organes de presse au Bénin.
- De sensibiliser les acteurs des médias et animateurs de la vie publique sur l'importance de se conformer aux textes fixant les règles de fonctionnement d'un organe de presse et de médias au Bénin
- De mettre en œuvre les stratégies et autres décisions du CNPA-Bénin tendant à rendre sain l'environnement des médias au Bénin.

Le CNPA-BENIN invite les responsables des médias à se conformer scrupuleusement aux lois et règlements qui régissent la création et l'animation des médias au Bénin. Le CNPA-BENIN voudrait compter sur la volonté de chaque acteur des médias à soutenir cette initiative pour assainir l'environnement médiatique au Bénin.

Le patronat de la presse passe par la même occasion pour inviter les promoteurs d'organes de médias toutes catégories confondues qui animent leurs organes de façon illégale à se rapprocher de la HAAC afin de se conformer aux règles qui régissent l'occupation de l'espace médiatique au Bénin.

Le CNPA-BENIN compte sur le soutien des institutions et autres structures garantes de l'exécution des lois et règlements en République du Bénin, pour réussir cette noble mission.

Fait à Cotonou le 14 avril 2023  
Le président du CNPA-BENIN

**Seth Evariste HODONOU**